

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°19 sis « Chemin de la Burlière » à Gréoux-les-Bains à Madame Clotilde MOTTINO, Madame Laure PINATEL et Madame Micheline PINATEL

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31 juillet 2019 classant, dans sa totalité, ce terrain en Opération d'Aménagement Programmé (O.A.P) ;

Vu l'accord des propriétaires en date du 23 novembre 2023 pour Mesdames Laure PINATEL et Josiane CORREARD veuve PINATEL et en date du 30 novembre 2023 pour Madame Clotilde PINATEL épouse MOTTINO ;

Considérant le projet de création d'une voie douce qui permettra à terme une liaison pour les piétons, cyclistes depuis le quartier l'Oumède jusqu'au village en toute sécurité ;

Considérant que le terrain cadastré **ZC n°19** est nécessaire à la réalisation de ce projet ;

Le rapporteur informe que le terrain cadastré **ZC n°19** permettra la réalisation d'un aménagement en entrée de ville,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

RETIRE la délibération 2015-020 du 9 avril 2015.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée **ZC n°19** de 737 m² au prix de 33 200,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses utiles à cette acquisition (frais de notaire, géomètre ...)

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 2111 des crédits budgétaires 2023.

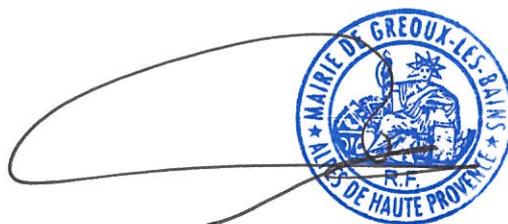
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,
Le **20 DEC. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **20 DEC. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Nicole VENTEUX